

## Introduction

En juillet 2008, alors que s'ouvre la présidence française du Conseil de l'Union européenne, Nicolas Sarkozy rappelle, devant les cadres de son parti, les vertus supposées du processus d'intégration. L'Europe aurait apporté la paix, instillé la modernisation économique et, même, provoqué la chute du mur de Berlin. Rien que cela ? Se sachant en bonne compagnie, le Président français ajoute : « *Imaginons un peu ce qu'il serait advenu de la France et de son débat politique, lorsque nous avions des ministres communistes et des dirigeants socialistes au gouvernement de la France.* » Puis, préservant son auditoire d'un affreux cauchemar, il proclame sur un ton martial : « *Heureusement qu'il y avait l'Europe pour empêcher ceux-ci d'aller jusqu'au bout de leur idéologie et de leur logique. C'est aussi cela, l'Europe !* » Disons-le d'emblée, c'est même surtout cela.

Il n'est pas rare que l'histoire de la construction européenne soit racontée à la manière d'une fable. Elle met en scène de quasi-saints, les «pères fondateurs», qui, animés de générosité et de courage face à l'égoïsme des Etats-nations et à l'étroitesse d'esprit de leurs gouvernants, ont vu plus loin, plus juste, que leurs contemporains. Seuls contre tous, ils ont fait vivre le « rêve » européen, un projet humaniste de paix et de prospérité. Bref, si l'on en croit l'auteur d'un livre intitulé *L'Europe pour les nuls*, ils « *ont utilisé leur esprit pour analyser les erreurs des générations précédentes et les corriger, mais aussi leur cœur pour oser unir les hommes, là où, jusqu'à présent, la coopération se bornait au mieux à des alliances d'État à État* ».

Cette vision enchantée de l'intégration européenne nourrit les ouvrages de vulgarisation. Lyrisme, hyperbole et abondance de superlatifs injectent un supplément d'âme à une Europe en apesanteur, au-dessus des peuples. Ils ne donnent peut-être pas aux défenseurs de la cause, et en premier lieu à la bureaucratie communautaire, une raison d'être, mais ils leur offrent une mythologie, avec ses héros à célébrer: Jean Monnet, Robert Schuman, Paul-Henri Spaak, par exemple.

Réécrit, le passé européen s'exempte de tout enjeu idéologique et, plus largement, de tout élément incommode : échecs de possibles historiques non réalisés, influences embarrassantes, personnages troubles, manœuvres diplomatiques incertaines, etc. De la construction européenne, il ne reste plus alors qu'un projet universel et positif qui se voudrait apolitique, une jauge à l'aune de laquelle les développements ultérieurs de l'intégration peuvent être jugés et ses « avancées » encouragées. C'est cette prétendue « pureté » du dessein originel qui autorise les regrets quant au caractère inachevé de la construction, aux « déviations » ou aux « lacunes » - déficit démocratique, Europe sociale, etc. Car, dépouillée des soubresauts qui ont forgé son histoire, la construction européenne s'assimile à la réalisation d'une ambition pacifiste, ce qu'elle fut assurément, mais qui n'explique ni même justifie les formes qui sont les siennes. Europe de la paix, Europe des marchés : à trop unir ces deux idées, on finit par les croire indissociables. Passons de la fable au déroulé des événements.

Acte I. Par temps de Guerre froide et de lutte contre le communisme, la construction européenne ne saurait être tout à fait neutre. Elle résulte essentiellement de l'action de minorités influentes qui défendent des intérêts économiques et des conceptions politiques dont l'humanisme n'est pas nécessairement le trait essentiel. D'emblée, l'intégration européenne apparaît comme l'instrument de la reconstruction du libre-échange. Ses premiers pas portent également la marque bien visible de la puissance américaine. À telle enseigne que l'idée d'une Europe indépendante, une « Europe européenne », paraît saugrenue auprès des dirigeants de certains pays partenaires. D'aucuns se plaignent aujourd'hui que l'Europe ne parle pas d'une seule voix sur la scène internationale. En a-t-elle jamais eu le projet ?

Acte II. L'intégration communautaire privilégie la voie du marché : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), puis Communauté économique européenne (CEE) et enfin Union européenne (UE). Dès l'entre-deux-guerres, les rénovateurs du libéralisme l'avaient bien compris : la construction européenne infléchirait le dirigisme des Etats-nations si elle permettait son contournement par l'extérieur. Car la création d'un marché européen induit la libre circulation des travailleurs, des capitaux et des marchandises, qui elle-même suppose une remise à plat des règles nationales. Ainsi le traité de Rome de 1957 ne fait-il pas qu'abolir progressivement les barrières douanières entre ses signataires. Il organise méthodiquement l'institutionnalisation du marché commun. Le néo-libéralisme forme désormais plus qu'un cadre intellectuel au sein duquel les gouvernants puisent des recettes. Il recoupe un ensemble des dispositifs d'intervention publique produisant un ordre favorable à la concurrence et au marché. L'Europe se range ainsi durablement sous la bannière d'une idéologie politique qui a pour ennemi principal le socialisme, sous toutes ses formes.

Acte III. De l'adoption de l'«arrêt cassis de Dijon» par la Cour de justice des Communautés européennes (1979) à la ratification du traité de Maastricht (1992), la Communauté européenne se mue en un marché unique qui dépouille les États de leurs attributions économiques et impulse un rebasculé des rapports de force entre le travail et le capital. Avec les critères de convergence du traité de Maastricht, puis le Pacte de stabilité et de

croissance, les gouvernements perdent leurs marges de manœuvre en matière de politique budgétaire. Avec l'introduction de l'euro, c'est la Banque centrale européenne qui concentre tous les pouvoirs dans le domaine monétaire. Quant à l'Union, elle semble n'avoir comme politique économique que la concurrence et la libéralisation du commerce mondial. Le train d'engrenages a fonctionné à merveille : en moins de trente ans, les différentes étapes du processus d'intégration ont produit des changements en apparence irréversibles.

Et le modèle social européen dans tout cela ? « *"Modèle social européen"... Je ne comprends pas bien le sens de cette expression* », ironisait le commissaire Frits Bolkestein en 2005. Concédonsons-lui qu'elle prête à confusion. Certes, l'Europe organise le « dialogue social », produit un droit relatif au monde du travail par le biais de directives et d'arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes et conduit des politiques de l'emploi. Elle se réfère également à de grands principes : la prescription minimale qui laisse libres les États de faire mieux que ce que recommandent les directives; la non-régression qui implique que la norme européenne ne puisse remettre en cause une législation nationale plus favorable. Elle procède, enfin, selon une méthode, la Méthode ouverte de coordination (MOC), qui dans un cadre intergouvernemental confie le soin aux États de fixer des objectifs communs et de s'évaluer les uns les autres dans le domaine de l'emploi, de la protection sociale ou encore de l'éducation. Mais une politique sociale communautaire impulsant une harmonisation des droits par le haut reste à inventer. À l'exception de mesures concernant les discriminations ou les métiers à risque, on ne note pas l'ombre d'une politique qui s'applique de manière exécutoire, contrebalance les effets du marché et vise à l'amélioration des conditions de vie de la majorité. Au contraire même, l'« Europe sociale » a bien souvent servi à accompagner les transformations sociales induites par les politiques libérales de l'Union, le social devenant ainsi synonyme... d'antisocial.

Conformer les structures sociales aux exigences d'une économie de marché concurrentielle, tel n'est pas précisément l'objectif des partisans d'une « Europe sociale ». Du reste, remettre entre les mains de Bruxelles le soin de piloter cette dernière ne va pas de soi, tant il est vrai qu'en matière de progrès social la mobilisation des forces du même nom s'avère déterminante. Or l'insertion de représentants syndicaux dans la bureaucratie communautaire se révèle tant un facteur d'affaiblissement de leurs revendications qu'un principe générateur de divisions entre organisations<sup>6</sup>. Bien entendu, cette difficulté à bâtir une Europe sociale n'est pas neuve. Une union qui, depuis ses débuts, s'est constituée par-dessus les peuples, au mépris des souverainetés parlementaires, ne saurait légitimement se voir accoler l'épithète de « social ». *A fortiori* quand elle a pour projet politique de favoriser l'économie de marché et les intérêts des patrons des grandes entreprises. Mais l'élargissement de l'Union complique encore plus la tâche. Comme le note avec amertume Wim Van Velzen, ancien président de la commission des Affaires sociales et de l'Emploi du Parlement européen, « *l'idée selon laquelle bon nombre de pays adhérents seraient par tradition très favorables au "modèle social européen" ne se vérifie pas dans la pratique. Bien au contraire ! Les nouveaux entrants [en tout cas, leurs gouvernements] n'ont pas aspiré à rejoindre une Europe sociale et un club d'Etats-providence bien développés. Ils ont cherché l'exact contraire : le modèle libéral américain où le jeune vendeur de journaux devient millionnaire* ».

Alors que l'économie mondiale traverse une crise économique, financière et énergétique d'ampleur inédite depuis la Grande Dépression, ce modèle présente quelques signes de faiblesse. En juillet 2008, Joseph Stiglitz, « prix Nobel » d'économie et ancien patron de la Banque mondiale, a d'ailleurs décrété la « fin du néo-libéralisme » en des termes peu amènes : « *Le fondamentalisme néo-libéral, assène-t-il, est une doctrine politique au service d'intérêts privés, il ne repose pas sur une théorie économique.* » Dans une allocution prononcée au Parlement européen, l'un de ses collègues diagnostiquait lui la « *fin du consensus monétaire* » et appelait à la liquidation de l'héritage de Milton Friedman, autre « Nobel » d'économie et l'un des plus célèbres diéoriciens néo-libéraux. Les classes dirigeantes traversent une zone de turbulences. Tandis qu'elles subissent la défiance populaire, manifestée par les rejets successifs du Traité constitutionnel européen, elles se voient lâchées par certains de leurs porte-voix les plus légitimes. L'heure de l'autocritique a sonné. Mais quelques corrections à la marge (chartes éthiques, codes de bonne conduite, etc.) ne changeront pas la donne. L'Europe sociale n'aura pas lieu dans l'Europe telle qu'elle est faite aujourd'hui. Et elle n'aura pas lieu non plus, si on se donne pour seul programme un retour au projet originel des « pères fondateurs ». Soixante années d'intégration européenne l'ont amplement prouvé : elles obligent à se défaire de certaines illusions pour redécouvrir les possibles écartés sur le chemin de l'histoire.

François Denord et Antoine Schwartz, *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, Raisons d'agir, 2009.